

# Nouvelliste Vaudois

## ET JOURNAL NATIONAL SUISSE

**Prix d'abonnement :**

Pour toute la Suisse, 15 francs pour un an. — 8 francs pour 6 mois et 4 francs pour 3 mois. — Pour le Piémont, la France et l'Algérie, 30 francs pour un an, 16 francs pour 6 mois et 8 francs pour 3 mois. — Pour tous les autres pays, 15 francs par an et le port en sus. — (Lettres et valeurs rancos.)

**OBSERVATIONS FAITES À L'ÉCOLE SPÉCIALE**

Altitude 519 m.

1860	HAUT <sup>E</sup> DU BAROMÈTRE EN MILLIMÉTRES réduite à 0°.				TEMPÉRATURE en degrés centigrad.		EAU en 24 h. Millim.
	8 h.	midi.	2 h.	4 h.	Minimum.	Maximum.	
Février 10	708,3	710,8	711,2	712,3	— 8,6	— 2,5	11,2

**Prix d'insertion :**

Par ligne ou son espace, 15 cent. Les annonces de 4 lignes et au-dessous, 60 cent. — Les lettres et annonces doivent être adressées *franc de port* au bureau du *Nouvelliste Vaudois*, au bas de l'Escalier-du-Marché, 23, à Lausanne. — Le *Nouvelliste* paraît **tous les jours**, excepté le Dimanche.

**LAUSANNE, 11 Février.****Bulletin de l'Extérieur.**

En ce moment à Paris, dans les régions officielles, l'annexion de la Savoie et de Nice est plus que jamais considérée comme un corollaire, une conséquence nécessaire et inévitable, de l'agrandissement du Piémont au delà des frontières que vient de lui attribuer le traité de Zurich. De là le temps d'arrêt qui s'est produit à Turin dans les préparatifs qui s'y faisaient déjà pour traduire en fait légalement accompli l'annexion des Etats du Centre. Les résolutions ultérieures du Piémont dépendront du résultat des négociations que va poursuivre M. Constantin Nigra, ami intime du comte de Cavour, nommé provisoirement chargé d'affaires près la cour de Paris, en remplacement de M. Desambrois, ministre démissionnaire. On pense que le titulaire définitif du poste vacant sera M. le comte Arese, mais que cette nomination n'aura lieu que lorsque les difficultés, actuellement en discussion, auront été résolues d'un commun accord.

L'*Indépendance belge* a reçu de Paris une correspondance contenant des renseignements intéressants et authentiques sur les débuts de la question d'annexion de la Savoie à la France :

C'est dans les premiers jours du mois de juillet 1859 que lord Cowley, chargé par son gouvernement d'interroger le comte Walewski, en reçut la réponse que lord John Russell a exactement rapportée. Une nouvelle question, adressée par l'ambassadeur d'Angleterre au ministre des affaires étrangères de France quelques jours après la signature des préliminaires de Villafranca, provoqua encore la même réponse. La déclaration du comte Walewski était alors parfaitement vraie. Mais il est également certain que plus tard, lorsque les évé-

nements eurent modifié considérablement la situation de l'Italie, le gouvernement de l'empereur vit dans les éventualités de la nouvelle situation de nouvelles nécessités, de nouveaux devoirs pour la France. Le comte Walewski tint alors un tout autre langage. Il déclara que, si les Etats de l'Italie centrale étaient annexés au Piémont, la France serait obligée de réclamer la Savoie et le comté de Nice.

Les dispositions de la France sont donc bien connues : elle ne voulait rien pour elle au début de la guerre ; elle ne voulait rien encore à Villafranca ; mais lorsque les événements sont venus révéler les éventualités qui pouvaient l'obliger à veiller à la sécurité d'une de ses plus importantes frontières, elle a dû se décider à remplir ce devoir, si ces éventualités se réalisaient. Cette politique et cette conduite se justifient parfaitement.

Tant que le Piémont, qui occupe les débouchés des Alpes, était un petit Etat, la France n'avait aucune raison de s'en préoccuper. Elle pouvait même trouver avantage à fortifier le Piémont, en lui donnant la Lombardie, et à en faire ainsi une puissance de second ordre, qui devait, à ses victoires et à sa générosité, une très notable augmentation de territoire et de richesses. Mais il n'en est plus de même si le Piémont se rapproche des puissances de premier ordre par de nouvelles adjonctions faites en dehors de la politique et des intérêts de la France ; or, c'est cette situation que réaliseraient pour lui l'annexion de la Toscane, de Parme, de Modène et du Bolonais. La France ne pourrait pas laisser aux mains du Piémont ainsi agrandi les débouchés des Alpes.

Telle était la politique, déclarée depuis plusieurs mois, du gouvernement français sur la question de la Savoie. Ce n'était pas une ambition ou une prétention de sa part qui avait soulevé cette question. C'était la marche d'événements qui allaient au-delà des projets qu'elle avait formés elle-même en com-

mencant la guerre d'Italie, à l'Angleterre, qui disait qu'elle ne pouvait voir qu'avec regret l'annexion de la Savoie et du comté de Nice à la France, mais qui encourageait activement l'annexion des Etats de l'Italie centrale au Piémont, le gouvernement français répondait : Ne favorisez pas celle-ci, si vous désirez éviter celle-là ; l'une entraîne l'autre forcément. — Ainsi, l'Angleterre, en venant exercer son action et son influence en Italie après la guerre, au profit d'un agrandissement considérable du Piémont à qui la France avait donné la Lombardie, a contribué à poser la question de l'annexion de la Savoie. La solution de cette question, quelle qu'elle doive être, aura dépendu d'elle plus que de la France. Si le résultat qu'elle poursuit — l'annexion de l'Italie centrale au Piémont — est acquis, elle aura contribué à créer, pour la France, le droit évident à la compensation qui lui a été, tout d'abord, indiquée comme absolument nécessaire. »

M. le comte Arese est parti pour Paris, chargé d'une mission officielle du gouvernement sarde auprès du gouvernement de l'empereur des Français.

Il se confirme, dit une dépêche de Berlin adressée à l'*Indépendance belge*, que l'Autriche repousse les points principaux contenus dans les propositions de l'Angleterre et de la France.

Toute l'activité du cabinet de Turin est dirigée sur la question de l'annexion des duchés de l'Italie centrale, qui est une chose faite mais retardée uniquement par les pourparlers avec les puissances sur le mode de voter des populations. On croit savoir aujourd'hui que la réponse attendue de la France et de l'Angleterre serait arrivée à Turin. L'annexion serait sanctionnée. Le premier vote des chambres de Bologne, de Florence, de Parme et de Modène pour l'annexion, le second vote pour la

sans les atteindre.

Voilà l'histoire publique de la maison. L'histoire intime est plus curieuse. Tandis que les rois de France, en guerre ou en paix, s'entouraient de toute leur noblesse, les Valliguière seuls, parmi les grands seigneurs, demeuraient éloignés du trône. On ne s'expliquait pas leur conduite et on se plaisait à l'oublier, sans en chercher le motif. Le motif était simple pourtant. Riches, indolents comme les rois paresseux, chagrins par goût du monde et des affaires, ils avaient toujours vécu, calmes dans leur château, renfermés avec eux-mêmes et avec leurs plaisirs. Ils eurent tous de vives passions, mais la plus vive fut pour l'art de la danse. Pendant plusieurs siècles, cette passion se transmit avec le sang à chaque héritier. Les Valliguière attiraient chez eux les danseuses les plus célèbres et les gardaient, les entourant de respects et d'hommages, pourvu que chaque jour elles payassent d'un beau spectacle l'hospitalité royale de leurs amphitrions.

Lorsque la révolution vint jeter la terreur dans les rangs de la noblesse française, les Valliguière ne voulaient pas émigrer ! Ils achetèrent, en Bretagne, un château perdu dans les rochers, sur le bord de l'Océan. Ils y installèrent des serviteurs qui n'en dévraient jamais sortir, et mirent toute leur confiance dans un brave homme qui répondait au nom de Fleury, et qui

ne la trompa pas. Ce fut ainsi que les Valliguière purent continuer la vie mystérieuse qu'ils aimait. En 1855, le vieux Fleury mourut, laissant à son fils, Jacques Fleury, avec lequel nos lecteurs ont déjà fait connaissance, la confiance que ses maîtres avaient mise en lui. Le fils se montra digne de son père et devint le conseiller, presque l'ami du jeune duc de Valliguière.

C'est ce même duc de Valliguière, qui, pendant trois ans, avait ému Paris par le bruit de ses prodigalités, par l'originalité de sa conduite, et, en même temps, par son respect presque exagéré pour les femmes. C'est lui qui venait de disparaître tout à coup et à la recherche duquel Edouard et René s'étaient mis aussitôt.

Hector de Valliguière avait alors trente-deux ans. Au physique, c'était un grand jeune homme, plutôt brun que blond, maigre et doué des plus beaux yeux vert de mer qu'on puisse voir, ce qui ne laissait pas de donner à sa physionomie un air tout à fait étrange. Au moral, il ressemblait à ses aïeux. Comme eux, il était original à l'excès, assez fantasque, peu communicatif et passionné comme on ne l'est guère. Cependant, durant les années qu'il avait passées à Paris, on ne lui avait connu ni maîtresses, ni intrigues amoureuses. Il possédait, en revanche, les plus beaux chevaux du turf,

**Fémineton du Nouvelliste Vaudois.**

10

**LES DOUZE DANSEUSES**  
**DU CHATEAU DE LAMOLE**

(Suite).

VI.

C'est une bizarre histoire que celle de la maison de Valliguière, une histoire qu'il n'est pas facile de raconter dans tous ses détails, tant elle offre de traits surprenants, mais que, pour l'intérêt de notre narration, nous allons essayer de résumer en peu de mots. On ne sait guère à quoi s'en tenir sur l'origine de cette famille, dix fois séculaire. On la croit d'Espagne et établie en France depuis l'année 1450 seulement. Son nom n'est, du reste, guère attaché aux souvenirs de la monarchie. A peine si l'on rencontre ça et là un duc de Valliguière qui vient, par sa valeur ou son esprit, prouver que sa race n'est point éteinte et n'a pas dégénéré. Après cela, ils vivent tous retirés dans leur terre, au fond du Midi, assez étrangers aux événements. La révolution elle-même ne parvient pas à les arracher à leur indifférence et passe sur leurs têtes

régence du prince de Carignan, seraient considérés par ces puissances comme une preuve suffisante du désir des populations de l'Italie centrale pour l'union au Piémont. Les élections prochaines se feront pour la nomination des députés au parlement de Turin. Il n'y aurait plus d'assemblées particulières à Florence et à Bologne, ni de vote à propos de l'annexion.

Une dépêche de Naples, en date du 7, annonce que la démission de président du conseil, donnée par le général Filangieri, est aujourd'hui définitive.

Il n'est plus douteux aujourd'hui que des enrôlements se font en Autriche pour le compte du gouvernement napolitain. Une circulaire adressée par la chancellerie d'Innspruck aux autorités du Tyrol et du Vorarlberg prescrit les conditions et les formalités auxquelles pourront se faire dans les deux pays les enrôlements pour l'armée napolitaine. D'après cette circulaire, ce serait à la demande du gouvernement napolitain que le cabinet de Vienne aurait pris le parti d'autoriser ou de tolérer ces enrôlements. Les engagements se feront en secret; les recrues seront envoyées en petits détachements sans bruit et sans publicité à Trieste, où elles seront embarquées pour leur destination.

Le ministre des cultes de l'Autriche vient, par un arrêté, d'engager les superintendances évangéliques de la Hongrie à s'entendre entre elles au sujet de leurs réclamations, afin de pouvoir officiellement les apprécier et décider à leur égard avant la réunion du synode.

On sait que les séances du Parlement anglais ont lieu le soir, et se prolongent quelquefois très tard dans la nuit. Cet usage, qui est dans les mœurs parlementaires de la Grande-Bretagne, ne laisse pas que d'être très-fatigant, surtout pour les ministres, qui donnent encore des audiences à 3 heures du matin. Lord Palmerston est sur les dents, et cependant les fonctions de premier lord de la trésorerie ne sont pas aussi laborieuses que celles du chancelier de l'échiquier et du *Foreign-office*.

Si, à Paris, M. Rouher a été obsédé d'adresses et de pétitions à propos du traité de commerce, M. Gladstone et le président du bureau commercial, M. Milner Gibson, ne sont pas moins assaillis de réclamations, de demandes de renseignements, etc., sans parler de l'opposition que leur font les *tories*. On s'attendait pour vendredi soir à une grande lutte parlementaire, peut-être même à un échec ministériel. Attendons le résultat de cette séance de nuit.

Un mécontentement général règne dans tout l'empire turc. A Constantinople, le ministre de Hollande, M. le comte de Zuylin de Nijeveld, a été insulté par un eunuque du sérail et a demandé au gouvernement satisfaction de cette insulte.

L'agitation qui règne dans la Serbie menace la tranquillité de la Bosnie et de la Roménie.

Les dernières nouvelles d'Amérique n'apportent pas encore la solution du conflit parlementaire

au bois, nul attelage n'éclipsait le sien, et il n'eût tenu qu'à lui d'être le héros de l'une de ces aventures mystérieuses que Balzac a racontées dans la *Fille aux yeux d'or*. Il n'en voulut pas.

Toutes les fois que le rideau de l'Opéra devait se lever sur un ballet, on était certain de voir M. de Valliguière, immobile, dès le début, dans sa petite loge de face. Pendant tout le spectacle, l'accès de cette loge était interdit même aux amis les plus intimes du duc. Mais ce n'était ni pour les danseuses, ni pour leurs jambes qu'il venait avec autant d'assiduité; il venait pour la danse, qu'il aimait par dessus tout et dont ses pères lui avaient transmis l'étrange, la mystérieuse passion. Ce qui précède explique assez dans quel but il avait enlevé, à l'Opéra, deux des plus belles perles de son écrin, pourquoi il les avait emmenées avec lui, pourquoi, enfin, il les conduisait au château de Lamôle.

Comme nous l'avons dit, le château de Lamôle est situé en Bretagne, aux bords de la mer. Sur une plage immense, on rencontre un groupe énorme de rochers qui forment de tous les côtés, excepté de celui qui fait face à l'Océan, un fort inexpugnable. C'est dans cet hémicycle, à l'ombre de ces redoutables barrières, que se cache le château de Lamôle, dans une position que personne ne peut deviner. Du côté de la mer, il est

soulevé par la nomination du président de la chambre des communes. On croit à Washington que le gouvernement sera obligé de recourir à une dissolution du Congrès pour mettre un terme à ce conflit si préjudiciable pour les intérêts publics.

Les Chinois fortifient beaucoup Pékin et l'embouchure de Pei-ho. 100,000 soldats tartares sont concentrés près du Pei-ho. Les Anglais se préparent énergiquement à la guerre. Le commerce avec le Japon est arrêté par suite des demandes excessives que font les Européens pour le change de l'or japonais, ainsi que par les insultes commises contre les Japonais. Le consul anglais, dans une note, blâme la conduite des Européens.

#### FRANCE

Le Conseil d'Etat est saisi d'un projet de loi ayant pour but la création d'une nouvelle monnaie dite : *Monnaie conventionnelle*. Le projet aurait pour but de remédier aux inconvénients de la monnaie actuelle d'argent, dont l'émigration se fait toujours sentir d'une manière incessante à cause de son titre élevé qui lui donne une valeur réelle supérieure à sa valeur nominale. La nouvelle monnaie serait frappée à un titre inférieur n'offrant pas le même appât aux marchands d'argent.

Un tableau de Boucher, daté de 1776, a été vendu 25,000 francs à l'hôtel des commissaires-priseurs à Paris.

Il s'est fait samedi, aux vingt mairies du nouveau Paris, près de 400 mariages.

Tout le personnel de l'observatoire de Paris était sur pied dans la nuit du 7 pour étudier l'éclipse de lune, qui s'est accomplie avec une ponctualité mathématique, par un temps clair et dans d'excellentes conditions d'observation. Il y avait des dames sur la terrasse : elles n'avaient pas été effrayées par « cette longue lunette à faire peur aux gens. » Notre siècle a aussi ses femmes savantes. L'une d'elles demandait naïvement à M. Leverrier, le successeur de F. Arago à l'observatoire : « Si vous faisiez vos télescopes rayés, comme les canons, ils auraient peut-être une plus longue portée ! »

#### FAITS DIVERS.

Débarrassés du lourd fardeau de la guerre, les Anglais ont entrepris dans l'Inde une autre campagne qui leur coûtera plus d'argent que l'insurrection. Mais les sommes énormes qu'ils ont maintenant à débourser seront pour eux une source d'incalculables bénéfices. Il s'agit de la grande campagne industrielle qui se poursuit sur tous les points du pays.

Des pionniers sont occupés à silloner l'Indoustan de voies ferrées. On y travaille dans le Bengale, dans l'Oude, dans le Pundjab, dans le Scinde, dans les présidences de Madras et de Bombay, et bientôt on pourra traverser en wagons ce pays de 200 millions d'âmes, depuis Moultan jusqu'au golfe du Bengale, depuis Calcutta jusqu'à Bombay. Les

protégé par des récifs qui s'étendent à fleur d'eau, à deux lieues de là, et que redoutent les pilotes même expérimentés. On arrive par un petit sentier qu'il faut connaître pour ne point s'y perdre. C'est dans cette demeure, dont très-peu de gens soupçonnaient l'existence, que M. de Valliguière vivait, connu dans le pays sous le nom d'Osborne, et c'est là qu'il avait conduit mesdemoiselles Mérine et Stella.

Le duc de Valliguière n'habitait point seul le château de Lamôle. Il y avait son père, Fabrice de Valliguière, âgé de soixante-dix ans, et le père de celui-ci, le vieux Roland de Valliguière, presque centenaire. Ces deux vieillards étaient encore vigoureux. En les voyant, on les eut pris pour deux frères, et lorsque le jeune Hector de Valliguière se sentait assis entre eux, il tremblait comme le faible devant les forts. Cependant ils l'aimaient beaucoup, et lui le leur rendait bien.

C'était pour leur plaisir qu'il leur avait amené mesdemoiselles Mérine et Stella. Les vieillards ont des caprices. Comme leur fils, comme leurs pères, les deux Valliguière aimaient la danse avec folie. Voir danser était pour eux la volupté suprême. Au bruit de la musique, devant les femmes qui passaient doucement, faisant mouvoir avec grâce, avec variété leurs bras et leurs jambes, ils se sentaient revivre et rajeunir. En 1795, le père d'Hector avait épousé une danseuse dont

capitaux engagés dans ces entreprises et garantis par le gouvernement s'élèvent déjà à un milliard de francs, somme énorme si l'on tient compte du prix de la main-d'œuvre dans l'empire indo-britannique.

On poursuit avec la même activité les grands travaux d'irrigation et de canalisation dans les districts cotonniers du Dekan.

— Voici le résumé des forces militaires de l'Espagne : 100,000 hommes dans l'armée active et permanente de la Péninsule et des îles adjacentes, 69,000 hommes dans la réserve, 7000 hommes aux Canaries, 10,600 hommes de la garde civile, 12,000 de carabiniers du royaume ; 24,000 hommes de l'armée et 16,000 hommes de réserve à Cuba, 3800 hommes et 3200 hommes de réserve à Puerto Rico, 150 hommes dans les possessions du golfe de Guinée, 14,000 hommes de l'armée et 3600 hommes de réserve aux Philippines et aux Mariannes, 20,000 hommes de toutes armes au service actif de la marine. Total général : 272,350 hommes armés.

— L'infanterie de la Bavière aura maintenant aussi ses uniformes changés d'après le modèle de l'infanterie française, imité déjà en Prusse. La cause de l'introduction de la mode française dans l'organisation militaire allemande n'est pas l'élégance, mais la commodité. Si la supériorité de l'infanterie française tenait uniquement au tailleur, les troupes allemandes, comme on le voit, auraient bientôt atteint le même degré de perfectionnement que les troupes modèles.

— A Solingen, la fabrication d'armes est dans une activité telle qu'on ne l'a pas encore vue dans notre siècle. La Prusse y fait fabriquer ses nouvelles baïonnettes imitées de celles des zouaves. L'Autriche, la Bavière, l'Angleterre et le Piémont y ont également des commandes.

— Le total des canons qui ont passé au banc d'épreuve à Liège, en 1859, est de 481,767. En 1858, il avait été de 484,692. La diminution des armes de luxe et de commerce a été sensible pendant l'année dernière. En revanche, la fabrication des armes de guerre a été beaucoup plus active que pendant l'année précédente. En 1859, 113,250 canons de mousquets, de mousquetons et de carabines ont été éprouvés ; il n'y en avait eu que 62,563 en 1858. Les événements d'Italie ont été la cause de ce développement qu'a pris la fabrication des armes de guerre. Le nombre des fabricants, qui était de 113 en 1858, s'est élevé à 118 en 1859.

— Il s'est formé à Berlin un comité de 50 personnes pour l'érection d'une statue au grand poète Goethe.

— Le ministre des cultes, en Prusse, a ordonné que les juifs pourront devenir docteurs en philosophie. La formule du serment a dû être modifiée à cet effet.

— Le comte Valerian Pfeil, le fameux *landrat* prussien, qui insistait si souvent, dans la législative, sur

le talent, la mollesse et la démarche aérienne étaient inimitables. Hector était né de ce mariage, et c'était le portrait de sa mère, que, sans le savoir, Edouard et René avaient admiré dans la galerie de portraits du château de Valliguière. Ce trait peut prouver jusqu'à quel point Roland et Fabrice de Valliguière aimaient l'art divin, cheri des anciens. Aussi, pour charmer leurs vieux jours, ils avaient réuni autour d'eux dix danseuses de tous les pays. Il y avait deux Chinoises, une Malaise, une Egyptienne, deux jeunes filles recueillies à Rome, trois Espagnoles qui prétendaient descendre de ces fameuses Gaditanes qui charmaient les festins de Rome, et enfin une belle fille de vingt-deux ans, brune et dorée comme un rayon de soleil, nommée Ophélie, et pour laquelle Hector conservait une affection toute particulière. C'est à ces dix danseuses que les deux élèves de l'Opéra avaient été réunies. Leur arrivée fut une fête pour les vieux Valliguière. Ils n'attendaient plus que d'avoir douze danseuses pour leur apprendre une danse rapportée d'Egypte.

La danse astronomique, qui consistait à reproduire par des pas assortis, par des mouvements variés et par des figures bien dessinées, l'ordre, le cours et l'harmonie des astres, plut d'abord à mesdemoiselles Mérine et Stella. Mais elles s'en lassèrent bientôt. Elles de-

la réhabilitation du fouet dans les maisons de réclusion, a été cité, le 30 janvier, devant le tribunal de Glaz, accusé d'avoir maltraité à plusieurs reprises le nommé Vockmann, garde-bois, et le charpentier Hant, tous les deux de Wunschelbourg. Le tribunal a condamné M. Pfeil à 100 thalers d'amendes, subsidiairement à six semaines de réclusion, quoiqu'il fût constaté par les débats judiciaires que Vockmann donnait des soufflets au noble comte, après avoir été maltraité par lui.

— On écrit de Berlin que dans la petite ville de Bruck, près Postdam, il a été commis dimanche un crime inouï. Pendant le service divin, on entendit subitement des cris de détresse dans la sacristie. Le diacre qui venait de lire la liturgie essayait d'assommer son collègue, le premier prédicateur, et lui avait déjà fait cinq blessures avec un couteau de chasse. On parvint avec peine à arracher le malheureux prédicateur des mains de ce furieux. Le coupable a été arrêté.

— L'annuaire, pour l'année 1860, vient d'être publié à Rome. Il résulte des renseignements officiels qui s'y trouvent consignés qu'on ne compte pas moins de 850 diocèses dans le monde catholique, sans comprendre dans ce chiffre plus de 90 vicariats apostoliques et diverses préfectorales. Le pape Pie IX a créé, à lui seul, plus de 80 nouveaux diocèses.

## CONFÉDÉRATION SUISSE

La liquidation des sept cantons du Sonderbund vient de faire un pas en avant. Ensuite d'une décision de la dernière conférence, le protocole du conseil de guerre avait été communiqué aux cantons afin qu'ils puissent s'en servir pour l'établissement des comptes. Pendant la dernière session de l'Assemblée fédérale, les députés des cantons intéressés se sont réunis sous la présidence de M. Aufdermaur, et ont décidé de proposer, qu'avant la prochaine session de l'Assemblée fédérale (en juillet), une conférence ait lieu à Berne, à laquelle les comptes seront soumis. Les représentants des cantons à cette conférence devront être munis d'instructions suffisantes pour pouvoir prêter la main à un arrangement à l'amiable.

— Les essais des nouveaux uniformes pour les troupes fédérales auront lieu très prochainement sur des détachements de 20 hommes, appelés aux écoles d'instruction de Berne, Lausanne, Genève, Zurich, St. Gall et Thoune. Ces essais se répéteront encore à Thoune sur des recrues d'armes spéciales.

— Un avis officiel prévient les citoyens qui veulent franchir les frontières de la Vénétie, qu'ils ne doivent pas oublier de faire viser leurs passe-ports à la légation d'Autriche à Berne, car sans ce visa

mandèrent à être renvoyées à Paris. Le séjour de Lamôle les ennuyait. On ne les écoute pas. Et comme elles insistaient :

— Mesdemoiselles, leur dit le duc, je ne vous ai pas conduites ici pour vous renvoyer ensuite. Rien ne vous manque, soyez heureuses. Mais vous ne partirez pas. Vous êtes mes prisonnières.

— C'est infâme ! s'écrierent-elles.

— Ne vous irritez pas, surtout conservez cette grâce qui vous fait si belles, sinon vous seriez les plus cruellement punies.

Sur ce mot, le duc les laissa à leurs réflexions, et elles durent bien en passer par sa volonté. Du reste, comme leurs camarades, elles étaient traitées avec des égards du meilleur goût. Rien ne leur manquait. Leurs moindres caprices étaient satisfaits. Comme à des sultanes, on accordait tout, excepté la liberté.

Chaque soir, elles descendaient au coucheur du soleil dans une prairie dont la verdure était entretenue avec les plus grands soins et qu'abritait en partie le rocher au sommet duquel on a vu gravir Edouard et René. La mer s'étendait à perte de vue, et au moment où le soleil descendait dans les ondes, les douze danseuses, guidées par les savants accords de violons et de flûtes, invisibles, s'abandonnaient à toute la grâce de leur danse.

Il y avait quelque chose de fantastique dans ces jeux

on les repousseraient impitoyablement de la Vénétie.

— Le consul suisse à Rome vient d'être invité par le Conseil fédéral à réclamer auprès du Saint-Siège contre la qualification de Suisses donné par le journal officiel, aux régiments étrangers au service du pape. On sait en effet, que ces régiments n'ont de Suisse que le nom, et que c'est par abus qu'ils continuent à le porter.

— Une demande adressée au Conseil fédéral par l'entrepreneur du théâtre à Berne, tendant à obtenir un subside, n'a pas été prise en considération par cette autorité.

Le *Journal de Genève* publie une correspondance d'un Suisse en séjour à Paris qui donne les détails ci-après sur l'action de la Légation suisse en vue de la question de Savoie :

« M. Kern, notre ministre à Paris, demanda, il y a une quinzaine de jours déjà, une entrevue directe à l'empereur. S. M. lui fit savoir, au bal des Tuilleries du mercredi 28 janvier, qu'elle le recevrait le lundi suivant. Ce fait est venu à la connaissance du public par quelques membres du corps diplomatique qui étaient auprès de notre ministre, lorsque l'empereur lui donna sa réponse. A ce moment, Napoléon, pas plus que les ambassadeurs présents, ne pouvait ignorer que le but de cette demande était de conférer sur la question qui nous occupe ici.

— Je n'ai pas la prétention de pouvoir vous donner le détail de ce qui se passa dans cette conférence, à laquelle les rapports anciens d'affection estime qui président heureusement aux relations de l'empereur avec notre ministre, ont dû imprimer un caractère tout spécial de confiance et de discréption : mais d'après ce qui a pu transpirer de cette entrevue, comme à la suite d'une audience que notre ministre doit avoir obtenue récemment de M. Thouvenel, je puis également vous affirmer que les intérêts de la Suisse ne seront pas mis en oubli, qu'il n'est nullement dans les intérêts du gouvernement français de rien faire qui puisse porter atteinte à la neutralité et à l'indépendance de notre pays, et que, si l'éventualité qui nous préoccupe venait à se réaliser, on trouverait ici tout naturel que nous fissions valoir nos droits, aux fins d'empêcher que notre situation fût moralement compromise.

— Telle est, selon des renseignements que je crois sûrs, la pensée du gouvernement de S. M. »

Berne, le 10 février 1860.

*L'Helvetia* de la ville de Berne, à l'instar de la section de Genève, va également s'occuper de la question de la Savoie, car j'apprends que la section bernoise est convoquée à cet effet tout exprès pour demain soir. Quelle est la pensée qui y domine ?

poétiques aux bords des flots, sous les voûtes sombres des collines. Ces jeunes filles, charmantes comme dans un rêve, couronnées de fleurs, vêtues de blanc et se laissant aller au caprice inspiré qui semblait les enlever dans les airs, on les eût volontiers prises pour des fées, tour à tour bienfaisantes et allumées par toutes les flammes de la colère, selon que l'air des instruments exprimait la fureur ou la bonté. Et tandis qu'elles passaient et repassaient, toujours plus séduisantes et plus belles, avec l'originalité de leur danse et de leur beauté, le grand-père, le père et le fils, Roland, Fabrice et Hector, la vieillesse et la jeunesse, la faiblesse et la force, les cheveux blancs et les cheveux noirs, en un mot, les trois ducs de Valliguière, assis sur de riches tapis, les admireraient perdus dans une sorte d'extase, ne laissant pas échapper un seul de leurs mouvements et s'abandonnant aux jouissances de la passion satisfaite.

Tel était le spectacle que du sommet de leur rocher, à travers les broussailles qui le dominaient, Edouard et René avaient entrevu quelques instants.

### VII.

Après avoir laissé dans les défilés de Lamôle les deux voyageurs qu'il conduisait au château, Jacques Fleury, tenant par la bride les trois chevaux qui les avaient amenés, se dirigea vers l'entrée principale. Il voulait,

C'est ce que je ne pourrais vous dire dans ce moment-ci. Il est toutefois à prévoir que cette société s'associera à l'opinion qui est générale en Suisse et qui désire que l'autorité suisse veille à maintenir les droits de la Confédération vis-à-vis des provinces neutralisées. Mais, je vous le répète, c'est ce que le Conseil fédéral fait déjà avec mesure et sans bruit, sachant fort bien que ce n'est pas en battant la grosse caisse et en manifestant d'emblée des méfiances que l'on peut espérer parvenir à une solution favorable pour notre pays.

Ce qui est parfaitement à sa place et désirable, c'est que dans ces provinces même l'opinion publique se fasse jour et que le peuple savoisien, menacé d'être séparé du royaume de Sardaigne, puisse manifester librement et ouvertement ses aspirations et ses vœux, certain qu'alors il y sera fait droit. C'est donc avant tout du côté de la Savoie que le mouvement doit se préparer, s'organiser et se dessiner, car sans cela il y aurait mille écueils à affronter en cherchant à chauffer artificiellement une population qui ne nous accorderait pas ses sympathies.

L'empereur Napoléon qui veut que le peuple des duchés se prononce de nouveau sur la question de son annexion au Piémont ne méconnaîtra certainement pas, dans le moment voulu, l'expression de la volonté populaire de la Savoie neutralisée, si celle-ci se prononçait positivement et énergiquement pour son incorporation en fait et en droit à la Confédération suisse.

C'est donc actuellement une affaire de temps, de tact et de bonne foi ; elle ne se résoudra pas sans difficulté, mais du moins elle ne peut plus, dans l'état actuel des choses, demeurer éternellement dans le vague et l'indécision.

Aujourd'hui, le Conseil fédéral a pris une décision qui fera plaisir dans votre canton, savoir l'établissement d'une ligne télégraphique dans la vallée du Lac de Joux avec des bureaux à Orbe, Vallorbe, au Sentier, au Brassus et à Gimel. Cette intéressante et industrielle vallée va donc jouir enfin des bénéfices de la télégraphie électrique.

Ce soir, nous avons grande représentation au théâtre, soit bal masqué sur une vaste échelle. Des amateurs arrivent de diverses localités pour s'y divertir, entr'autres de Fribourg et de Soleure, m'assure-t-on.

## NOUVELLES DES CANTONS

**Schaffhouse.** — La décision de l'Assemblée fédérale sur le sujet du recours d'Unterhallau (Klettgau), a été célébrée à Neuenkirch, commune antagoniste d'Unterhallau, par des feux de joie. Mais pendant ce temps un pavillon situé au milieu des vignes, sur le territoire de la commune de Hallau, et appartenant à M. le conseiller d'Etat Gysel de Neuenkirch, a été incendié. Des traces ont conduit l'enquête vers Unterhallau, et deux habitants de cet endroit

avant de guider Edouard et René jusqu'à leur maître, prévenir celui-ci de leur visite, et c'est dans ce but qu'il les avait priés d'attendre son retour.

Jacques Fleury, nous l'avons dit, était le conseiller, le confident, presque l'ami intime d'Hector de Valliguière. C'était sur lui que le duc se reposait du soin de ses affaires les plus secrètes. A toute heure du jour et de la nuit, Jacques pouvait arriver jusqu'à son maître, excepté cependant à l'heure où Hector assistait au spectacle de la prairie.

C'est juste à ce moment qu'il fit son entrée au château. Il donna d'abord l'ordre de conduire les chevaux aux écuries, et revenant ensuite vers le domestique de confiance, il demanda M. le duc.

— M. le duc est encore à la prairie, répondit cet homme.

— C'est bien, j'attendrai.

Sur ces mots, Jacques Fleury, comme un ami de la maison, alla s'installer dans une petite salle à manger, et là se fit servir à dîner.

— Ma foi, se disait-il la bouche pleine, savourant à la fois les douceurs d'un bon repas et celles d'un bon feu, tant pis pour mes voyageurs. Ils attendront. Ils ont voulu venir aujourd'hui même. Je ne puis les introduire ici sans avoir prévenu mon maître.

(La suite au prochain numéro).

sont déjà arrêtés ; l'un d'eux doit même avoir avoué sa complicité dans cet excès regrettable.

**Grisons.** — Entre Gruob et Lugnetz se trouve le pertuis de Porclas, antique monument du courage des hommes de cette contrée, qui mirent en fuite l'armée du comte Rodolphe de Montfort, en faisant rouler du haut du rocher des pierres et des troncs d'arbres sur l'armée engagée dans le défilé. Cette victoire remportée, il y a 500 ans, et ayant beaucoup d'analogie avec celle de Morgarten, va être célébrée cet été par une fête patriotique, qui aura lieu à l'endroit même où la victoire couronna le courage des héroïnes. Un comité vient déjà de s'organiser à cet effet.

**Neuchâtel.** — C'est lundi prochain 13 février, que le Grand-Conseil se réunira pour entendre le rapport de la commission chargée de la question du Jura Industriel.

Le comité provisoire de la société d'exploitation, adresse un appel désespéré au patriotisme des habitants des montagnes, pour empêcher la faillite de la société, qui ne peut être évitée que par de nouvelles souscriptions.

— Les ouvriers qui travaillent au tunnel des Loges, au nombre de six cents environ, se sont mis en grève lundi, en réclamant leur paie arriérée. Mardi, environ cent trente d'entre eux se sont portés, à la Chaux-de-Fonds, chez l'entrepreneur d'abord, puis dans les bureaux de la compagnie. On est parvenu à les calmer en pourvoyant à leurs besoins les plus pressants. Le travail a recommencé.

#### CANTON DE VAUD

La *Gazette vaudoise* a décidément rompu avec le sentiment des plus vulgaires convenances. Aveuglée par la haine, emportée par l'esprit de dénigrement, elle prodigue au gouvernement les épithètes les plus injurieuses et les plus diffamatoires. Les mots de *maitres* et de *valets*, de *corrupteurs* et de *corrompus* s'échappent à l'envi de sa plume trempe dans le fiel. On dirait, à l'entendre, que nous vivons dans un canton gangrené jusqu'à la moelle des os, courbé sous un joug servile, vendu au pouvoir et qui ne peut se retirer de la fange où il croupit qu'en se jetant dans les bras des vertueux champions de la révision.

Nous aurions beau jeu, si, recourant aux moyens employés par la *Gazette vaudoise*, nous voulions, à notre tour, prendre à partie, et ce journal, et les hommes qui lui confient leurs élucubrations ; mais en vaut-il la peine ? Non certes. Qui s'inquiète aujourd'hui du triumvirat révisionniste, de l'agitation factice qu'il s'efforce de créer dans le pays, des appels qu'il fait dans ce but à tous les ressentiments et à tous les appétits ! Le pouvoir après lequel il court fait devant son incessante poursuite. Consultez, nous ne dirons pas le pays, mais les révisionnistes eux-mêmes, et ils vous diront nettement que les hommes qui se sont imposés à eux et à l'idée de révision, sont loin de posséder leur confiance.

Qui, en effet, pourrait avoir confiance en eux ? Ne voyons-nous pas dans leur chef un homme qui a donné dans tous les extrêmes, poussant le gouvernement à la violence, lorsqu'il marchait avec lui, et se montrant non moins violent contre le gouvernement, lorsqu'il s'est aperçu que ses projets ambitieux étaient mal accueillis par la majorité ? N'avons-nous pas, dans l'un de ses aides un conservateur qui s'est égaré momentanément dans le flot révolutionnaire, que ses patrons ont cru devoir rappeler à l'ordre et qui, dès lors, a fait la plus prudente des retraites, s'éclipsant insensiblement d'une scène qui n'allait guère à ses habitudes et à ses goûts ? Ne trouvons-nous pas enfin dans le troisième un tout jeune homme dont les convictions, s'il en a, se résument dans la haine du gouvernement actuel, qui cependant avait dans le temps fait partie des comités de résistance et qui, maintenant, croit pouvoir racheter ses vieux péchés en attaquant avec violence ce qu'il avait soutenu, et en soutenant ce qu'il avait attaqué ? Un trio comme celui-là n'est guère dangereux et s'il se fait des illusions sur son importance, le pays, à coup sûr, ne les partage pas.

Mais laissons là des individualités dont nous n'avons que faire et passons à l'examen de leurs actes. Peut-on dire que dans la croisade qu'ils ont entreprise et dans la campagne qu'ils viennent de faire

ils aient justifié la prétention par eux affichée de régénérer le pays, de lui imprimer une direction plus démocratique et plus progressive ? Pour répondre à cette question, il n'y a qu'à suivre les évolutions des chefs révisionnistes. Dès le début, ils organisent une société pour exercer une pression sur le Grand Conseil, et afin de n'effaroucher personne, ils composent un programme dont l'élasticité et le vague offrent un refuge aux opinions les plus opposées. Ce premier pas une fois franchi, ils se trouvent en présence du vote du Grand Conseil qui soumet au peuple la question de révision et du mode de révision, et tandis qu'ils s'appliquent à travailler l'opinion en exploitant les griefs les plus absurdes, ils accusent le gouvernement et ses fonctionnaires d'intriguer dans les campagnes et de gêner la liberté des votes. Vient ensuite la proclamation par le Grand Conseil du résultat du scrutin populaire et nous les voyons à cette occasion s'acharner sur quelques erreurs inévitables, contester la compétence des bureaux, s'attribuer une majorité imaginaire et annoncer pompeusement qu'ils poursuivront envers et contre tous l'œuvre de la révision, si bien commencée par eux.

Cette déclaration, parfaitement déplacée en présence du vote qui venait d'avoir lieu, faisait prévoir l'intention, de la part du comité révisionniste, de substituer sa volonté à celle du souverain, et cette intention ne tarde pas de se manifester d'une manière très claire. Au *Cygne*, dans une réunion préparatoire des révisionnistes, il a été déclaré que si l'assemblée populaire de la Riponne était suffisamment nombreuse, on monterait au Château. L'événement a prouvé que cette menace, sérieuse de la part de ceux qui la faisaient, n'avait rien au fond de bien dangereux ; mais ce qui est plus sérieux que cette menace, ce sont les propositions votées sur la place publique par les révisionnistes. Dans le nombre, il en est une qui s'attaque directement au principe de la souveraineté du peuple et qui la foule aux pieds, c'est celle qui proclame l'impuissance du Grand Conseil à opérer la révision constitutionnelle et qui provoque son remplacement immédiat, alors qu'un vote positif du peuple déclarait solennellement que, si la révision devait avoir lieu, elle se ferait par le Grand Conseil et non par une constituante.

Personne du reste ne s'est laissé prendre aux déclamations du triumvirat révisionniste sur la démocratie et le progrès, dont ils ignorent le premier mot. Plusieurs de leurs adhérents ont rompu avec eux dès qu'ils les ont vu quitter le terrain constitutionnel pour se précipiter dans la voie de l'anarchie. Les masses elles-mêmes, malgré les promesses qu'on leur prodiguait, n'ont pas tardé à se convaincre que ce que voulaient les meneurs, ce n'était pas la satisfaction d'un besoin réel de révision, mais bien la satisfaction de quelques mesquines ambitions. Amener un bouleversement qui déplaçait la majorité et fit table rase des autorités qui étaient sur leur chemin, tel était en effet leur plan. De là ces attaques incessantes contre les hommes et les choses, ce discrédit jeté sur le Grand-Conseil, ces provocations à le mettre à la porte, au moment même où les populations venaient, dans un vote solennel, de lui donner un nouveau témoignage de confiance.

Nous en avons la ferme assurance, toutes ces manœuvres viendront échouer contre le bon sens du peuple vaudois. Les assemblées populaires n'ont pas de raison d'être après le vote du 11 décembre, après la nomination de commissions chargées de jeter les bases d'une révision, après l'invitation faite par le Conseil d'Etat à tous les citoyens de proposer leurs idées et leurs vœux. Dans une situation pareille, il ne reste plus qu'à attendre le résultat des études commencées, des travaux législatifs qui suivront ces études, et c'est ce que fera le pays, n'en déplaise au triumvirat révisionniste, aux assemblées populaires et aux quotidiennes injures de la *Gazette vaudoise*.

#### ANNONCES

#### CHAT DE FUSILS

Les citoyens Louis Matthey et Ringispachen, armuriers, à Nyon, préviennent les personnes qui ont des fusils de munition à vendre, transformés, ou à silex (dits à pierre), qu'ils sont acheteurs des dites armes.

#### Compagnie des marbres suisses.

MM. les ingénieurs, architectes et marbriers qui voudraient acheter des **marbres de Roche et d'Yverne**, sont priés de s'adresser au directeur-gérant M. Rembaux, à Aigle.

S'adresser pour souscription d'actions à la Banque cantonale jusqu'au 28 février 1860.

#### AVIS

Les personnes qui ont des **fusils de munition** à vendre, leur appartenant, soit fusils à platine carrée soit transformés à l'ordonnance, soit à silex (dit à pierre), avec bassinet en laiton, tous doivent avoir la sougarde à nulle, peuvent les apporter à Lausanne, 11 courant, au Café vaudois :

Dimanche 12, avant midi, à Cully, Hôtel-de-Ville, et le même jour après midi, à Lutry, Hôtel-de-Ville ;

Lundi 13, à Cossonay, hôtel d'Angleterre ;

Même jour 13, à Orbe, hôtel du Poisson ;

Mardi 14, à Yverdon, Logis des Postes ;

Même jour 14, à Vevey, hôtel Lion d'Or ;

Mercredi 15, à Morges, chez Bolomey, armurier ;

Même jour 15, à Villeneuve, hôtel de la Croix Blanche ;

Jeudi 16, à Nyon, à la Croix Verte ;

Même jour 16, à Aigle, hôtel du Midi ;

Vendredi 17, à Rolle, café de la Poste ;

Même jour 17, à Bex, Maison-de-Ville ;

Samedi 18, à Aubonne, hôtel du Lion d'Or.

Henri BOLOMEY, armurier, à Morges.

#### AVIS

Samedi 18 février 1860, devant l'hôtel du Grutli à L'Isle, on fera miser dès les dix heures du matin, **20 mères-vaches** toutes fraîches ou prêtes à poser les veaux, une belle paire de bœufs de 5 ans, 4 génisses de 2 ans, sous de favorables conditions.

#### VENTE DE BOIS

Jeudi 16 février, Benjamin Redard exposera en vente son domaine d'Echandens, 15 billes de noyer, environ 30 mousles de bois et 2000 fascines.

La mise commencera sous le Château, à 8 heures du matin.

#### VENTE DE BOIS

Jeudi 16 février 1860, dès les 10 heures du matin, Fr. Malherbe fera miser dans la forêt de Tileriaz, territoire d'Eclépens :

5000 fagots et 50 tas de perches.

Vu la vente de la maison de l'hoirie Mercier-Felss, M. Théodore Mercier vendra en vente publique et pour comptant des **vases de cave** de 5, 7, 8, 9, 10, 11 chars, qui presque tous ont été pleins dès 1857. La mise aura lieu le 14 février 1860, mardi à 9 heures du matin, dans la cave maison Brouillet, rue Saint-François n° 22, à Lausanne. Les amateurs pourront examiner les vases le samedi 11 février, dès 9 heures à 12 heures du matin.

#### Bourse de Genève du 10 février 1860.

ACTIONS INDUSTRIELLES	Demandé	Offert
Genève à Lyon . . . . .	448 75	490 >>
Ouest-Suisse . . . . .	268 75	270 >>
Central-Suisse . . . . .	>>> >	445 >>
Nord-Est . . . . .	>>> >	>>> >
Paris à Lyon et Méditerranée . . . . .	872 50	882 50
Paris à Orléans . . . . .	>>> >	>>> >
Midi . . . . .	>> >	500 >>
Autrichiens . . . . .	487 50	500 >>
Lombard-Vénitien et Sud-Autriche . . . . .	542 50	543 75
Sarragoisse . . . . .	>>> >	>>> >
Mobilier français . . . . .	725 >	>>> >
<b>EMPRUNTS ET VALEURS DIVERSES</b>		
4 % Genevois . . . . .	73 1/8	74 >>
5 % Piémontais . . . . .	80 1/4	81 1/8
Ville de Turin . . . . .	415 >	412 >>
Ouest-Suisse 1854 . . . . .	>>> >	>>> >
Idem 1856-57 . . . . .	394 50	395 >>
Lyon-Geneve (nouv.) . . . . .	287 50	290 >>
Banque du Commerce . . . . .	1150 >	1170 >>
Lombard-Vénitien . . . . .	248 75	250 >>
Sarragoisse . . . . .	248 75	250 >>
Jouissance Sétif . . . . .	>> >	25 >>
Comptoir d'escompte . . . . .	1240 >	1250 >>

#### Bourse de Paris le 9 février 1860.

Consolidés . . . . .	94 5/8	Méditerranée . . . . .	880 >>
3 % . . . . .	67 80	Midi . . . . .	495 >>
4 1/2 % . . . . .	97 40	Ouest français . . . . .	577 50
Mobilier . . . . .	742 50	Grand Central . . . . .	>>> >
Orléans . . . . .	1360 >	Autrichiens . . . . .	496 25
Victor-Emmanuel . . . . .	395 >>	Ouest-Suisse . . . . .	>>> >
5 0/0 Piémontais . . . . .	81 >	Central-Suisse . . . . .	>>> >

L. CORBAZ, éditeur responsable.

LAUSANNE — IMPRIMERIE CORBAZ ET ROUILLET/FILS